



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 05/2018

Vevey, le 2 mars 2018

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 15 mars 2018**

Réponse à l'interpellation de M. Cédric Bussy intitulée « Pour des soins de proximité »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule : lors du Conseil communal du 1^{er} février 2018, Monsieur le Conseiller communal Cédric Bussy a déposé au nom du Groupe socialiste l'interpellation nommée en titre.

Résumé de l'interpellation :

Monsieur C. Bussy relève dans son texte que :

« Du fait de la prochaine ouverture de l'Hôpital de Rennaz, – centre clairement dédié aux hospitalisations en soins aigus – de nombreuses informations parfois contradictoires circulent concernant ce nouvel hôpital particulièrement sur ce qui va exister et ne plus exister entre Rennaz et Vevey ».

En outre « (...) que les prestations de proximité sont toujours indispensables et que la communication vers les patients que nous sommes ou pourrions devenir est cruciale. Dans cette situation la Commune a son rôle d'interface à jouer entre les différents acteurs » pour « conserver des prestations de proximité – urgences, suivis des situations chroniques, consultations spécialisées ».

L'interpellateur pose sept questions.

Introduction :

L'organisation législative et administrative du système de santé dans le Canton de Vaud repose sur la Loi sur la santé publique (LSP) (1985), complétée par la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) (1978), la Loi sur les réseaux de soins (LRS) (2007), la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD) (2009).

Le **Département de la santé et de l'action sociale** propose et met en œuvre la politique sanitaire du Canton, il collabore avec différents services de l'Etat comme par exemple les

préfets, les réseaux de soins reconnus d'intérêts public, des institutions d'intérêts public, des associations professionnelles des groupements d'établissements sanitaire (LSP art. 4).

Le **Service de la santé publique**, comprenant le médecin cantonal, prend en charge en particulier l'organisation hospitalière (...) la prise en charge médico-sociale (...), la promotion de la santé, la prévention l'information et l'éducation à la santé (LSP art. 6).

Classiquement la chaîne de soins comprend

- **des médecins traitants** (principalement des médecins généralistes, des médecins spécialistes en médecine interne et des pédiatres) et les médecins spécialistes, en principe indépendant, qui peuvent cependant être regroupés en cabinet de groupe, ou centre médical ou en policlinique
- **des centres** ambulatoires de dialyse, de radiologie, des cabinets de physiothérapie, ou d'ergothérapie, des centres de la mémoire, etc.
- **des hôpitaux** (soins aigus, urgences) de l'adulte et de l'enfant, des centres de traitement et de réadaptation - la nomenclature récente parle plutôt de clinique de gériatrie et de réadaptation, de centres de soins palliatifs, des hôpitaux psychiatriques et des cliniques
- **des soins à domicile** sous la dénomination Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), organisés au niveau régional – Asante Sana pour l'Est vaudois, avec deux CMS sur Vevey. A noter que plusieurs Organisations de Soins Privées (OSAD) sont également actives à Vevey. les fournisseurs de soins et les autres milieux intéressés représentant la chaîne complète de prestation incluant des activités préventives, curatives, palliatives, médico-sociales et de réadaptation relevant tant de prise en charge somatique que psychiatriques (LRS Art 2), principalement par les Centres médico-sociaux (CMS) ou les organisations de soins à domicile privée (OSAD)
- **des établissements médico-sociaux** (EMS) qui proposent des hébergements de long ou de court séjour, ainsi que des Centres d'Accueil Temporaire (CAT)

Les fournisseurs de soins et les autres milieux intéressés sont membres du Réseau Santé Haut-Léman ; ils garantissent une chaîne complète de prestations, incluant des activités préventives, curatives, palliatives, médico-sociales et de réadaptation, pour des prises en charge somatiques et/ou psychiatriques (LRS Art 2).

La commune de Vevey bénéficie d'un important réseau de soins comprenant (liste non exhaustive) :

164 médecins indépendants (tous) dont environ 50 généralistes et internistes, 17 pédiatres, un centre de dialyse, deux centres privés de radiologie, deux centres médicaux, un service de la garde médical (CTMG – centrale téléphonique des médecins de garde) en lien avec le 144, une maison de la garde (à proximité du Samaritain), le site du Samaritain (avec une policlinique) et de la Providence (avec une unité de radiothérapie ambulatoire et une consultation gériatrique ambulatoire) qui font partie de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), deux CMS (Vevey Est et Vevey Ouest), un Centre d'Accueil Temporaire (CAT) au Panorama, quatre EMS, Beau-Séjour, La Fontanelle, Les Berges du Léman, ainsi que La Terrasse (EMS de psychiatrie adulte), plusieurs services ambulatoires de la Fondations de Nant et le service des ambulances (ASR - Ambulances Riviera).

Durant ces dix dernières années l'évolution de la chaîne de soins s'est caractérisée par une diminution du nombre de lits en soins aigus (qui sera concrétisée à l'ouverture du Centre

hospitalier de Rennaz) en les concentrant le plus possible, dans le but d'avoir une équipe d'urgentistes complète et entraînée et une meilleure expertise dont on sait qu'elle dépend d'un nombre suffisant de patients par année, une augmentation des lits dit de « réadaptation » et de gériatrie (y compris dans l'avenir proche des soins aigus en gériatrie), une augmentation modérée du nombre de lits en EMS et un développement accru des soins à domicile, dans l'idée de maintenir les patients à domicile le plus longtemps possible, avec en particulier un important développement de la prévention (entre autre par le développement d'équipes mobiles spécialisées à même de poser des diagnostics à domicile).

Le Centre hospitalier de Rennaz ouvrira ses portes en juillet 2019, dans tous les cas le déménagement au sein du nouvel hôpital aura lieu du 1^{er} mai au 30 juin selon le communiqué de presse du jeudi 15 février.

S'agissant de la répartition des missions entre le Centre hospitalier de Rennaz et les sites de Vevey et de Monthey, elle a fait l'objet de réflexions menées en collaboration par les Services de santé publique des cantons de Vaud et du Valais, qui ont été validées par les deux chefs de départements, puis présentées à la Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais dont un municipal de la Commune de Vevey est membre.

En 2021, une fois sa rénovation terminée, le site de Vevey Samaritain comme le site de Monthey abritera une clinique de gériatrie et de réadaptation dotée de 75 lits. Les deux sites proposeront des prestations adaptées aux besoins spécifiques des seniors alliant gériatrie aiguë, réadaptation gériatrique et soins palliatifs de base.

L'HRC prévoit également la création d'une permanence médicale sur le site du Samaritain pour les patients qui souhaitent rencontrer un médecin pour une petite urgence sur le modèle déjà développé à Monthey et qui est ouverte du lundi au vendredi de 09h-18h. Des consultations spécialisées seront organisées dans les domaines de l'orthopédie, de l'anesthésie, de la cancérologie, de la gynécologie et de l'ORL. Outre les adultes, la permanence accueillera les enfants pour laquelle l'Hôpital souhaite développer une collaboration avec les médecins pédiatres de la Riviera.

Enfin il est prévu un Espace Santé Rennaz qui comprendra entre autres :

- ❖ le Réseau Santé Haut-Léman regroupant :
 - Le Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO)
 - Un Centre de la mémoire de l'Est Vaudois (CMEV)
 - Une consultation gériatrique ambulatoire (CGA)
 - La Diabétologie (Dispositif DIABEst et diabétologie pédiatrique)
 - Une Equipe mobile de soins palliatifs (EMSP)
 - Une Coordination du Suivi de Santé (CSS)
 - Et en collaboration avec Asante Sana : une infirmière en diabétologie et une infirmière en stomatothérapie

- ❖ Les Policliniques psychiatriques actuellement à Aigle (pour le Chablais)
- ❖ Asante Sana
 - CMS
 - Bureau des transports de personnes à mobilité réduites (TMRE)

- ❖ Une Maison de naissance
- ❖ Des cabinets médicaux
- ❖ Une pharmacie

Nous pouvons maintenant répondre aux questions de l'interpellateur :

1) La réfection des bâtiments du site du Samaritain a fait l'objet d'un appel d'offre. La Commune de Vevey a-t-elle été approchée dans le cadre des futurs travaux afin de contribuer à définir les besoins de la population et, le cas échéant organiser une communication ?

Non, la Commune n'a pas été approchée et n'a par conséquent pas organisé de communication à ce propos. En effet il n'appartient pas à la Municipalité de Vevey de définir les missions de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais. Ce dernier est au bénéfice d'un mandat de prestations avec les cantons de Vaud et du Valais qui définit les missions et prestations que l'hôpital doit/peut dispenser dans son bassin de population. C'est la direction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais qui en a la responsabilité. La répartition des activités avait fait l'objet d'une présentation à la Municipalité de Vevey en date du 13.2.2017. Une exposition itinérante a été organisée en automne 2017 qui a débuté au Centre Manor de Vevey et qui a permis de répondre aux interrogations de la population. Une nouvelle rencontre a été organisée entre la direction de l'HRC et une délégation de la Municipalité en date du 8 novembre 2017.

Par ailleurs, une information tout ménage a été faite dans le cadre du journal le Régional.

Enfin, une conférence de presse s'est tenue le 15 février 2018 avec pour thème "Les futures missions des sites de Monthey et Vevey Samaritain précisées".

La communication auprès de la population, des partenaires de l'HRC et des collaborateurs va encore s'intensifier ces prochains mois et se poursuivre jusqu'à l'ouverture du dispositif dans sa configuration finale en 2021.

2) La Municipalité peut-elle indiquer quelles seront les activités qui resteront sur le site du Samaritain et celle déplacées sur les autres sites ?

Toutes activités liées aux urgences, les activités de soins aigus, de réanimation, les actes opératoires, y compris la maternité seront déplacées sur le site de Rennaz.

Le site de de Vevey, comme celui de Monthey, abritera une clinique de gériatrie et de réadaptation dotée de 75 lits. Celle-ci proposera des prestations adaptées aux besoins spécifiques des seniors alliant gériatrie aiguë, réadaptation gériatrique et soins palliatifs de base.

En outre, les sites de Vevey et de Monthey compteront une permanence médicale pour les patients qui souhaitent rencontrer un médecin pour une petite urgence sans rendez-vous, une consultation programmée ou un suivi sur une plus longue durée. A Vevey, outre les adultes, la permanence accueillera les enfants pour qui l'Hôpital souhaite une collaboration avec les médecins pédiatres de la Riviera.

Enfin, les sites de Vevey et de Monthey seront notamment dotés de consultations spécialisées dans les domaines de l'orthopédie, de l'anesthésie, de la cancérologie, de la gynécologie-obstétrique et de l'ORL. L'offre développée sera complémentaire à celle proposée à Rennaz.

3) En particulier faut-il s'attendre à un déplacement des unités prenant en charge des maladies chroniques lourdes (radiothérapie, dialyse, etc) ou des unités de soins communautaires en lien avec l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud Valais (HRC) (notamment l'unité des Médecins des Violences (UMV) et l'Unité Socio-Educative (USE)) ?

L'activité de radiothérapie a toujours été prévue dans le centre hospitalier de Rennaz. Les investissements liés aux équipements pour ce type de spécialités sont tels qu'il n'est pas imaginable d'équiper plusieurs sites avec de telles infrastructures. La clause relative aux équipements lourds introduite dans le canton de Vaud avait ainsi pour but de limiter le nombre d'équipements lourds en fonction des besoins des bassins de population.

La dialyse sera centralisée sur le site de Rennaz avec 15 postes de dialyse dont 12 consacrés à l'hémodialyse chronique et 3 à la dialyse aiguë. Le regroupement de toutes les activités de dialyse chronique et aiguë sur le site principal permet une utilisation optimale des équipes médico-soignantes et des ressources. Ainsi adaptée, l'organisation devient gage de sécurité, d'efficacité et de confort de prise en charge pour les patients. En termes d'économie, la centralisation présente des avantages économiques non négligeables au niveau des investissements et des charges d'exploitation. L'HRC a également mené une analyse de la provenance des patients pour s'assurer que les déplacements pour les traitements restent confortables. Un plan d'action sera mis en œuvre pour organiser notamment une navette vers le Centre hospitalier de Rennaz pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se rendre sur place par leur propre moyen, comme cela existe pour les patients oncologiques.

S'agissant des unités de santé communautaire, seule l'UMV est actuellement présente sur le site de Montreux de l'HRC. Cette collaboration se poursuivra sur le Centre hospitalier de Rennaz dans lequel des locaux sont déjà prévus pour l'UMV. Cette activité est étroitement liée avec l'activité des urgences qui reçoit les patients victimes de violence. Dès lors, il y a un intérêt à ce que cette activité demeure proche du service des urgences. L'unité socio-éducative n'est, en revanche, actuellement pas présente au sein de l'HRC. Des locaux pourront toutefois être mis à disposition sur le site de Vevey si elle souhaite étendre son activité dans notre région.

4) Le cas échéant, quelles seront les mesures prises pour soutenir les personnes gravement atteintes dans leur santé, notamment pour leurs déplacements (soutiens des associations comme les « 4 roues de secours » ou augmentation des soutiens aux déplacements par le Service des Assurances sociales et l'hébergement (SASH)) ?

L'HRC précise qu'une étude sera réalisée pour identifier les éventuelles situations qui nécessiteraient des prises en charge particulières en termes de transport. A l'heure actuelle, l'HRC est d'ores et déjà en train de reprendre les différentes conventions qui le lient à différents partenaires en termes de transports.

5) La Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'organisation de la future maison de santé (policlinique médicale de proximité).

Nous pensons que l'interpellateur fait allusion à l'Espace santé qui sera ouvert à Rennaz et dont il est question dans l'introduction. S'il s'agit de la notion de permanence médicale, voir sous réponse 3.

6) Plus généralement, la municipalité peut-elle nous renseigner sur la moyenne d'âge des médecins de familles de la commune (généralistes et pédiatres notamment), sur les risques d'une diminution de l'offre de médecine ambulatoire liée à la démographie médicale et, le cas échéant, sur les mesures envisagées

Pour Vevey, du fait de son caractère urbain, nous pensons que le risque d'une diminution de l'offre médicale en terme de médecins généralistes, d'internistes généralistes ou de pédiatres est faible, à noter à ce propos la présence actuelle de cabinets de groupe qui représentent une réponse moderne à la diminution de nouvelles installations de cabinets de médecins indépendants.

La Municipalité n'a pas trouvé d'information sur la question de la moyenne d'âge.

7) La Municipalité a-t-elle prévu de prendre une part active à l'élaboration de la communication destinée à la population touchée par ces changements.

Un représentant de la municipalité de Vevey est membre du Conseil de Fondation de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera, Conseil qui cependant n'a pas encore siégé depuis le début de la présente législature. Le Président de cette fondation participe, en qualité de membre invité permanent, aux séances du Conseil d'établissement de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais. Par ces canaux la commune fera part de son souci que la population soit correctement informée. Elle n'a par ailleurs pas prévu de prendre une part active à l'élaboration de dite communication. En effet il s'agit avant tout de la responsabilité de l'HRC (voir réponse 1).

Nous remercions MM. V. Matthys directeur Réseau Santé Haut Léman et P. Rubin, directeur de l'Hôpital Riviera-Chablais des informations précises et détaillées qu'ils ont accepté de nous transmettre, en particulier le Communiqué de presse du jeudi 15 février 2018.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 5 mars 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexe : communiqué de presse de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais

Communiqué de presse, jeudi 15 février 2018

L'Hôpital Riviera-Chablais à l'horizon 2021

Les futures missions des sites de Monthey et Vevey Samaritain précisées

L'Hôpital Riviera-Chablais a détaillé ce matin les futures missions des sites de Monthey et Vevey Samaritain qui compléteront l'offre de prestations du Centre hospitalier de Rennaz. Une fois rénovés, chacun des deux sites abritera une clinique de gériatrie et réadaptation, une permanence médicale et des consultations spécialisées. L'Hôpital a également profité du point de presse pour confirmer que le déménagement au sein du nouvel hôpital aura lieu du 1^{er} mai au 30 juin 2019.

L'Hôpital a présenté aux médias les futures missions des sites de Monthey et Vevey Samaritain. En 2021, une fois leur rénovation terminée, les deux sites abriteront chacun une clinique de gériatrie et de réadaptation dotée de 75 lits. Celles-ci proposeront des prestations adaptées aux besoins spécifiques des seniors alliant gériatrie aiguë, réadaptation gériatrique et soins palliatifs de base.

En outre, chaque site comptera une permanence médicale pour les patients qui souhaitent rencontrer un médecin pour une petite urgence sans rendez-vous, une consultation programmée ou un suivi sur une plus longue durée. Sur le site de Monthey, la Permanence médicale du Chablais a déjà ouvert ses portes et accueille les adultes du lundi au vendredi de 9h à 18h. Durant les travaux de transformation du site dès 2019, la permanence restera ouverte et ses horaires et prestations seront étendus. A noter que la permanence n'accueille pas les enfants qui sont pris en charge au Centre pédiatrique pluridisciplinaire du Chablais valaisan à Monthey et Vouvry avec qui l'Hôpital collabore. A Vevey, l'HRC prévoit également la création d'une permanence médicale. Outre les adultes, la permanence accueillera les enfants pour qui l'Hôpital souhaite une collaboration avec les médecins pédiatres de la Riviera.

Enfin, chaque site sera notamment doté de consultations spécialisées dans les domaines de l'orthopédie, de l'anesthésie, de la cancérologie, de la gynécologie-obstétrique et de l'ORL. L'offre développée sera complémentaire à celle proposée à Rennaz.

Une fois l'hôpital de Rennaz ouvert, début des rénovations à Monthey et Vevey Samaritain

L'Hôpital a également confirmé la date d'ouverture du Centre hospitalier de Rennaz. Le transfert des patients et des collaborateurs des différents sites des soins aigus s'échelonne entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2019. L'enchaînement précis sera présenté ultérieurement.

Une fois leur déménagement terminé, les hôpitaux de Monthey et Vevey Samaritain seront transformés et rénovés. Les travaux se dérouleront de juillet 2019 à janvier 2021. Une enveloppe de CHF 25 millions est prévue pour ces deux sites.

Pendant la durée des travaux, les patients de gériatrie et de réadaptation seront pris en charge à Mottex et Vevey Providence. Au moment de la réouverture des sites de Monthey et Vevey Samaritain, Mottex et Vevey Providence cesseront définitivement leurs activités hospitalières, parachevant ainsi le nouveau dispositif hospitalier régional.

Pour en savoir plus :

Unité communication, communication@hopitalrivierachablais.ch ou 021 923 48 46